

OBJET

Intégrée au Championnat de France Superbike, la catégorie Moto 4 est un tremplin vers le haut niveau pour ensuite accéder au sommet de la pyramide, la catégorie OGP, dernière étape avant d'accéder aux compétitions internationales.

Dans le cadre d'un partenariat avec le constructeur BeOn, les pilotes s'engageant sur l'ensemble de la saison 2026 pourront bénéficier de conditions tarifaires préférentielles pour l'acquisition d'une moto neuve. Cette offre est soumise à un engagement ferme avant le 31 décembre 2025.

Le présent formulaire a pour objectif de recueillir les engagements des pilotes souhaitant bénéficier de cette offre, en contrepartie de leur participation à l'intégralité de la saison 2026 du Championnat de France Moto 4.

AVANTAGES ACCORDES AUX PILOTES

Les tarifs négociés à titre indicatif et non-contractuels sont les suivants :

ÉLEMENTS	TARIF PREFERENTIEL HT	VALEUR HT
BEON MOTO4 CUP	9 000 €	10 990 €
SUPPORT TECHNIQUE MANCHE FSBK	inclus	

Le support technique lors des manches FSBK comprend la présence du personnel nécessaire pour la fourniture des pièces de rechange et du service après-vente, l'acquisition d'éventuelles pièces de rechange restant à la charge du pilote.

Seuls les 10 premiers pilotes et/ou teams ayant confirmé leur engagement pourront bénéficier du tarif préférentiel mis en place par la FFM.

La FFM tient à porter l'attention du pilote sur l'existence d'autres frais, qui demeureront à la charge du pilote, notamment, et sans que liste soit limitative :

- Les frais de transports des machines depuis l'usine BeOn (Barcelone) ;
- Les frais d'assurance,
- La réalisation du kit-déco FFM à apposer obligatoirement sur la moto,
- Les consommables et pièces nécessaires au fonctionnement de la machine,
- L'entretien de la machine, dont main d'œuvre, à réaliser selon les préconisations du constructeur.

ENGAGEMENTS DU PILOTE

Le pilote s'engage à :

- participer à l'ensemble des manches du championnat de France Moto 4,
- procéder à l'achat d'une BeOn Moto 4 Cup,
- transmettre un chèque de caution de **2 000 €** à l'ordre de la Fédération Française de Motocyclisme **avant le 31 décembre 2025**.

Ce chèque sera encaissé uniquement en cas de non-respect des engagements listés ci-dessus pris par le pilote, sauf cas de force majeure dûment justifiés. L'appréciation de ces causes et l'encaissement partiel ou total de la caution revient à la FFM.

En cas d'engagement sur un autre championnat, le pilote devra prioriser la participation au championnat de France Superbike, sauf dérogation écrite accordée par la FFM.

CALENDRIER ET PROCESS

Date-limite de confirmation de l'engagement auprès de la FFM : **31 décembre 2025**

Date-limite de commande de la moto : **15 mars 2026**

Récupération des motos : à l'usine BeOn (Barcelone) du **1^{er} novembre 2025 au 15 mars 2026**.

Début du championnat de France : **Début avril 2026**

Pour toute information complémentaire, contact : Jules SOBASZEK (jsobaszek@ffmoto.com / 0149237725)

INFORMATIONS DU PILOTE

Prénom et Nom :

Numéro de licence FFM :

Prénom et Nom du représentant légal :

Adresse :

.....

Téléphone :

Le présent document ne vaut pas bon de commande de la moto à tarif préférentiel, laquelle commande devra être réalisée auprès du constructeur BeOn.

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

Pilote

Représentant légal